



# Examen Professionnel Pour Cabin Crew Members

## Publication pour l'année 2020:

**A Sont admis à l'examen uniquement:** (art. 3.31 du règlement de l'examen):

- les personnes majeures et capables de jugement;
- possédant un certificat fédéral de capacité ou équivalent;
- travaillant au moment de l'examen comme Cabin Crew Member depuis plus de deux ans;
- possédant au moment de l'inscription une qualification reconnue en "procédures d'urgence et équipement d'urgence", comme l'exige l'OFAC (Office Fédéral de l'Aviation Civile) ou une équivalence exigée par les autorités étrangères.

**Les candidats s'engagent à nous faire parvenir ces documents en temps voulu.**

**B L'examen se déroule sur deux jours** aux dates suivantes et à proximité de l'aéroport de Zürich-Kloten:

Le 1<sup>er</sup> jour, les écrits:

16 octobre 2020

Le 2<sup>ème</sup> jour, la pratique / les oraux\*:

09 - 13 novembre 2020

\* Les candidats seront répartis par le secrétariat SOBFA pour la date du deuxième jour d'examen (des changements de dernière minute sont possibles).

**C L'examen a lieu seulement si au minimum 36 candidats remplissent les conditions d'admission à l'examen** (art. 4.12 du règlement de l'examen).

**D Les directives peuvent être téléchargées dans les 3 langues de l'examen sous [www.sobfa.ch](http://www.sobfa.ch)** ou peuvent être obtenues à l'adresse suivante contre un dépôt:

Schweizerische Organisation  
Berufsprüfungen Flight Attendants SOBFA  
Dorfstr. 29a  
8302 Kloten

Tel. 043 255 57 97  
sobfa@kapers.ch  
**www.sobfa.ch**

- E Les coûts de l'examen sont de CHF 1'500.- + CHF 50.-** (pour le brevet fédéral). Le montant de CHF 1'550.- doit être payé lorsque le candidat reçoit son admission à l'examen (art. 3.41 du règlement).
- F Il est nécessaire de demander un mot de passe préalablement à l'inscription, qui s'effectue en partie par voie électronique. Lors de l'inscription, des frais d'inscription de 200.- CHF sont perçus, non remboursables en cas d'annulation. Veuillez respecter les délais.**  
Informations sur [www.sobfa.ch](http://www.sobfa.ch) > Inscription
- G L'inscription à l'examen est indépendante des différents programmes de préparation des compagnies concernées et doit être soumise à la SOBFA.**
- H Date limite d'inscription:** l'inscription électronique, les pièces jointes ainsi que les documents et certificats (selon l'art. A) doivent être parvenus au secrétariat de l'examen le:  
**16 juin 2020**  
  
Le nombre de participants est limité.  
Les inscriptions sont prises en compte chronologiquement.
- I Le secrétariat SOBFA coordonne la dispense de travail pour les dates de l'examen avec l'employeur.**

**Remarque pour les candidats répétant l'examen:**

**Le règlement de l'examen, édition 2008, est en cours de révision. L'examen dans sa forme actuelle sera probablement proposé pour la dernière fois en 2021.**